

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/03/2014

Date de la convocation:
19/02/2014
Date d'affichage:

L' an 2014 et le 3 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 064.2014
Vote : A la majorité
Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

064.2014 : Octroi d'un prêt (avance remboursable) : dossier Alsabail pour le financement du projet d'extension de la société ISRI France - Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la demande de montage d'un dossier alsabail en faveur de la société ISRI France implantée à la zone d'activités de Willenbach à Pechelbronn, dans le cadre de son projet d'extension,

Vu le montage financier de l'opération, fixant le montant de l'aide accordée à 40% de l'investissement immobilier d'un coût de 6 millions d'€, ce montant d'aide étant porté à ¾ par le département du Bas-Rhin et à ¼ par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, soit 600 000 €,

Vu l'avis du bureau du 17.02.2014,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **D'approuver le versement d'une avance sans intérêt à l'entreprise ISRI France ou à toute autre entreprise venant à sa suite aux mêmes fins dans le cadre d'un montage en crédit-bail immobilier via Alsabail,**
- **De valider les conditions financières suivantes propres au montage proposé :**
 - Montant de l'avance : 600 000 €**
 - Durée de l'avance : 10 ans**
 - Premier versement : 2014 (fin 2^{ème} trimestre – début 3^{ème} trimestre)**
 - Remboursement : annuel à terme échu**
- **Autorise le président à contracter un emprunt bancaire en vue du financement de cette avance, calqué sur la durée de l'avance (10 ans avec remboursement par 10^è) au budget annexe ZA Willenbach,**
- **Autorise le président à signer tous documents y afférent et à procéder au versement de ladite avance.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/03/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

